

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2012-035 - Séance du 13 décembre 2012

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 6

Date de convocation: 07 décembre 2012
Date d'affichage: 14 décembre 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 15/12/2012

Le treize décembre deux mille douze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, GIRARD François, CHOPIN René, GUERIN Patrick, PATRIAT Elisabeth (Procuration), QUIGNARD Jean-Pierre,

Absents : **DESNOYER Fabrice, LUCOTTE Jean-Marc, PAJOT Marc, CORNESSE Jean-Pierre**

Secrétaire: CHOPIN René

Objet : DECISIONS MODIFICATIVES – B Principal 2012 - 03 & BP CCAS 2012

Afin de régulariser les opérations comptables du budget principal de l'exercice en cours,
Le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité,
VOTE, pour le Budget principal 2012, les décisions modificatives suivantes :

COMPTES DEPENSES					Montant
Sens	Section	Chapitre	Art.	Op	
D	F	011	61522		Entretien bâtiments -1 200,00
D	F	011	6573		Subvention exceptionnelle CCAS +1 200,00
D	F	014	73925		Reversement de taxes 391,00
TOTAL					391,00
COMPTES RECETTES					Montant
Sens	Section	Chapitre	Art.	Op	Objet
R	F	73	7324		Fonds péréquation intercommunal 391,00
TOTAL					391,00

VOTE, pour le Budget CCAS 2012, les décisions modificatives suivantes :

COMPTES DEPENSES					Objet	Montant
Sens	Section	Chapitre	Art.	Op		
D	F	011	6232		Fêtes et cérémonies	1200,00 €
COMPTES RECETTES					Objet	Montant
R	F	011	7473		Participation Commune	1200,00 €

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 15 décembre 2012






Acte certifié exécutoire